

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-26

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	1 066 828
Jeunesse et vie associative	0	1 787 568
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	0	2 854 396
SOLDE	-2 854 396	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de gager par des économies complémentaires toutes les dépenses nouvelles, le présent amendement procède à une minoration de 2 854 396 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 1 066 828 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Sport ».
- 1 787 568 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Jeunesse et vie associative ».